ANNEXE 1

Démarche et méthodologie :

1. <u>Les sources</u>: Les résultats figurant dans le tableau de synthèse permettent de dresser une situation sur les régimes indemnitaires des BIATSS au titre de l'année 2012. Ils sont issus des outils de restitution OREMS-RCE et POLCA (outils de suivi de la masse salariale exploitant les fichiers de paye).

OREMS-RCE : établissements ayant accédé aux RCE entre 2009 et 2012 POLCA : établissements non RCE au 01/01/2012

2. <u>Les indemnités retenues</u> : Pour chaque corps, une sélection des éléments de rémunération a été effectuée afin de retenir uniquement <u>les indemnités principales</u> attachées au corps étudié (PFR, IFTS, IAT, PPRS,...). C'est-à-dire celles que l'on considère comme étant perçues par l'ensemble des agents d'un corps, quelle que soit la fonction occupée.

Le cas échéant, des regroupements de plusieurs indemnités sont opérés afin de pallier les erreurs d'imputation lorsqu'elles ont été identifiées pendant le traitement des données (par exemple de l'IFTS versée à un Adaenes sera considéré comme de la PFR).

→Ainsi les autres primes : celles liées directement aux fonctions exercées, les indemnités ponctuelles, ou encore, les indemnités accessoires ne sont donc pas retenues.

A titre d'exemple : vacations, prime informatique, indemnité exceptionnelle, indemnité de caisse et de responsabilité, transports, prime de rendement, jury, CET, résidence, suppl. familial....

- 3. <u>Les effectifs</u>: Ces moyennes indemnitaires sont calculées en fonction des etp « emplois » recensés dans un grade et dans une affectation. Les etp considérés correspondent à une moyenne annuelle des etp présents au cours de l'année (cumul mensuel des etp/12).
- 4. <u>Mode de calcul d'une moyenne</u> : C'est le montant total versé en 2012 d'une indemnité, rapporté à l'ensemble des ETP recensés pour une même affectation et un même corps/grade.

(Ce qui veut dire que si l'agent ne perçoit pas l'indemnité en question, il est tout de même pris en compte dans le calcul de la moyenne).

Les synthèses restent donc des estimations approximatives sur les montants moyens annuels des indemnités versées aux agents, en fonction de leur affectation et de leur grade.

L'interprétation de ces résultats doit toutefois être nuancée par les modes de calcul utilisés, les sélections d'indemnités opérées et enfin, la fiabilité des données présentes dans les outils (erreur d'imputation, rappels d'indemnités, codes grade obsolètes, etp comptabilisés sans indemnité,...).

La politique indemnitaire menée par les établissements agit sur les moyennes constatées de l'indemnité principale par établissement, notamment lorsque un établissement privilégie le versement d'une indemnité exceptionnelle en complément de l'indemnité principale.

Il est à noter également que le nombre d'etp considéré par affectation peut impacter fortement les moyennes (cas d'un faible nombre d'etp par grade au sein d'une affectation).

ANNEXE 2- MESR RCE 2012 : Evolution des montants indemnitaires (indemnités principales) moyens versés entre 2011 et 2012 :

Filière	Corps	Indemnité principale prise en compte
	ADAENES	PFR
Administrative	SAENES	PFR
	ADJAENES	IAT
	IGR	PPRS
	IGE	PPRS
ITRF	ASI	PPRS
	Technicien RF	PPRS
	Adjoint TRF	PPRS
	Conservateur général	IFTS/PR
	Conservateur	ISC
Bibliothèque	Bibliothècaire	IFTS/Prime Tech
	BIBAS	IFTS/PTS
	Magasinier	IAT/ISS

												Mo	ale	
3 678 €	4 698 €	6918€	12 137 €	2 216 €	3 404 €	3 957 €	4 854 €	7 816 €	2 292 €	3 852 €	6 399 €	Montant moyen constaté		
3 852 €	4 866 €	6 841 €	12 084 €	2 311 €	3 500 €	4 105 €	4 952 €	7 862 €	2 391 €	3 975 €	6 527 €	Montant moyen constaté	MESK RCE (nors administration centrale) 2012 Evolution :	
174€	168 €	-77 €	-53€	95€	96 €	148 €	98 €	46 €	99 €	123 €	128 €	Valeur	Evolution 2011-2012	
4,7%	3,6%	-1,1%	-0,4%	4,3%	2,8%	3,7%	2,0%	0,6%	4,3%	3,2%	2,0%	%	011-2012	

ANNEXE 4 - Evolution des montants indemnitaires (indemnités princ	
cipales) moyens versés entre 2011 et 2012 au l	
MESR (établissements RCE	

1))	MESR (RCE)	CE)				MESR (RCE)	(CE)				MESR (RCE)	<u>유</u>
rillere	corps	Grade	Montant moyen constaté	Evolution 2011-2012 %	Filière	Corps	Grade	Montant moyen constaté	Evolution 2011-2012	Filière	Catégorie type	Grade	Montant moyen	Evolution 2011-201
									/0				constaté	%
							IGE hors classe	5 765 €	1,3%	-				
		APAENES	7 658 €	0,2%		<u>.</u>	IGE 1ère classe	4 973 €	0,5%			APAF /IGE h C	7 280 €	0.38
	ADAENES	ADAENES	5 674 €	2,7%		Ğ	IGE 2ème classe	4015€	3 5%			AFAE //GE n. c.	7 280 €	0,3%
		Global	€ 403 €	2 50/				79706	2,5/6		Atype	ADAE/IGE 1c. 2c.	5 038 €	2,1%
		SAENES CL ex	A 144 €	3 FO/				3 700 4	2,0%			Global	5 317 €	1,8%
		CAEVIER OF SID	40046	2,2%			IECHRE Cl. ex.	3774€	1,9%			SAENES ce/TRF ce	3 866 €	2,1%
Administrativa	SAENES	On Live Co. sup.	7 024 €	3,1%	i i	Technicien RF	TECHRF cl. sup.	3 560 €	2,2%	Administration		SAENES cs/TRF cs	3 744 €	3.1%
		SACINCS CI. HOITIGIE	3 920 €	2,9%	1174		TECHRF cl. normale	3411€	3,1%	+ /TRF	1 2 700	SAENES cn/TRF cn	3 557 €	2.9%
		Global	3 956 €	3,7%			Global	3 434 €	4,2%			Global	3 640 €	2 8%
		ADJAENES P1	2 425 €	4,1%			ATRF P1	2 398 €	3,7%			ADJAENES n1/ATRE n1	3 707 6	3 00/
		ADJAENES P2	2410€	4,0%			ATRF P2	2 388 €	4 4%			7		0,0,0
	ADJAENES	ADJAENES 1C	2 403 €	4 1%		Adjoint TRE	ATDE 40		1, 1, 2			ADJAENES PZ/ATKF PZ	2 395 €	4,3%
		ADJAENES 20	2 304 €	5.40/		yajoiii.	AIRTIC	2310€	2,1%		C type	ADJAENES 1c/ATRF 1c	2 357 €	3,1%
			2007	0,4/0			AIKE 2C	2217€	5,9%			ADJAENES 2c/ATRF 2c	2 235 €	5,8%
		Ciorai	2 300 €	4,5%			Global	2 300 €	4.7%			Global	3 330 6	20/